

PLAN D'ACTION ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE – 2025 - SCAPNOR

Date de publication : 27/06/2025

Introduction

Ce Plan d'Action Annuel pour 2025 s'inscrit directement dans le cadre du **Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique 2025-2027** de SCAPNOR. Il détaille les actions prioritaires que nous mènerons cette année pour lancer notre démarche d'amélioration de l'accessibilité numérique de nos services, en conformité avec le **Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA version 4.1.2)**.

Notre objectif principal pour 2025 est clair : **initier notre démarche d'accessibilité en nous concentrant sur notre site web institutionnel**. Cela implique la réalisation d'un audit, le lancement des corrections nécessaires et la mise en place des obligations légales associées.

1. Rappel des Objectifs Stratégiques (issus du Schéma Pluriannuel)

Nos objectifs stratégiques en matière d'accessibilité numérique, tels que définis dans notre schéma pluriannuel, sont les suivants :

- **Mettre en conformité progressive** l'ensemble des services numériques identifiés dans notre périmètre.
- **Développer une culture de l'accessibilité** solide au sein de toutes les équipes de SCAPNOR.
- **Intégrer durablement les exigences d'accessibilité** à chaque étape du cycle de vie de nos projets numériques.

2. Actions Prioritaires pour 2025 (Site Web Institutionnel <https://www.scapnor.leclerc>)

Ces actions seront affinées avec les responsables concernés, avec des échéances indicatives et des résultats attendus plus détaillés. L'auditeur contribuera de manière significative à la planification suite à l'audit initial.

Action 2.1 : Préparation et Lancement de l'Audit du Site Web

- **Description minimale** : Nous allons confirmer le **Référent Accessibilité Numérique** qui pilotera ce projet. Une réunion de lancement sera organisée avec les parties prenantes clés (direction, équipes techniques et de contenu du site, auditeur) pour bien présenter les objectifs et la démarche. Nous sélectionnerons ensuite le prestataire et lancerons formellement la mission d'audit de conformité RGAA de notre site web.
- **Échéance indicative** : T1-T2 2025
- **Résultat attendu principal** : L'audit du site web est démarré.

Action 2.2 : Analyse des Résultats d'Audit et Plan de Remédiation du Site Web

- **Description minimale** : Dès réception du rapport d'audit, nous l'analyserons en profondeur. En collaboration étroite avec l'auditeur, nous élaborerons un **plan de correction détaillé et priorisé** spécifiquement pour le site web.
- **Échéance indicative** : T2 2025

- **Résultat attendu principal** : Un plan de remédiation pour le site web est établi et validé.

Action 2.3 : Lancement de la Mise en Conformité Initiale du Site Web

- **Description minimale** : Nous engagerons les premières actions de correction sur le site web, en nous basant sur les priorités définies dans le plan de remédiation. L'objectif initial est d'atteindre un **taux de conformité significatif (par exemple, supérieur à 50%)** ou, au minimum, de corriger toutes les non-conformités bloquantes et majeures.
- **Échéance indicative** : T2 2025
- **Résultat attendu principal** : Les premières corrections techniques et de contenu sont mises en œuvre sur le site.

Action 2.4 : Communication et Mise en Place des Obligations Légales pour le Site Web

- **Description minimale** : Nous mettrons en place les canaux de signalement des problèmes d'accessibilité, à savoir une **adresse e-mail dédiée (accessibilite@scapnor.leclerc)** et/ou un formulaire de contact spécifique sur le site. Nous préparerons et publierons la **déclaration d'accessibilité** de notre site web institutionnel, qui reflétera les résultats de l'audit et le plan de remédiation. Enfin, nous mettrons à jour les mentions légales du site pour y inclure toutes les informations relatives à l'accessibilité.
- **Échéance indicative** : T2 2025
- **Résultat attendu principal** : La déclaration d'accessibilité est publiée, les moyens de contact sont opérationnels et les mentions légales sont à jour.

Action 2.5 (Transverse) : Sensibilisation et Formation Initiale

- **Description minimale** : Une session de **sensibilisation à l'accessibilité numérique** sera organisée pour les équipes directement impliquées dans la gestion et l'évolution du site web. Si ce n'est pas déjà fait, la formation spécifique du Référent Accessibilité Numérique sera planifiée.
- **Échéance indicative** : T3 2025
- **Résultat attendu principal** : Les équipes projet du site web sont sensibilisées et le Référent est formé ou sa formation est planifiée.

3. Suivi et Mise à Jour du Plan d'Action Annuel

Le **Référent Accessibilité Numérique** assurera le suivi de ce plan d'action, qui sera également revu régulièrement lors des réunions du Comité de Pilotage Accessibilité (une fois celui-ci mis en place).

En fin d'année, un **bilan complet des actions menées en 2025** sera réalisé. Ce bilan servira de base solide pour l'élaboration du plan d'action de 2026, qui pourra alors étendre nos efforts d'accessibilité à d'autres services de notre périmètre.